

**REGLEMENT INTERIEUR DES USAGERS  
DE L'ASSOCIATION TOUR DE JEU, LUDOTHEQUE ITINERANTE**

La ludothèque Tour de Jeu vous propose un accès au monde du jeu sous la forme d'une ludomobile se déplaçant en Région Midi-Pyrénées ainsi que d'une ludothèque de prêt située à Mas grenier (82600) et une permanence de prêt de jeux à Beaumont-de-Lomagne (82500) et Verdun-sur-Garonne (82600). L'association est ouverte à tous et pour tous, où enfants, adolescents et adultes peuvent venir profiter de la variété des jeux et passer un bon moment.

**L'objectif :**

Tour de Jeu propose des espaces :

- de rencontres, d'échanges pour toutes les générations,
- où la convivialité se vit,
- où l'on apprend à être curieux au travers de ses choix de jeux

**La ludothèque n'est pas un lieu de garderie.**

Les horaires de la ludothèque, des permanences et des animations sont communiqués sur les dépliants ou affiches d'information ainsi que sur notre site [www.tourdejeu.org](http://www.tourdejeu.org).

**Le fonctionnement :**

**Bénévoles, services civiques et salariés se relaient afin de faire fonctionner la ludothèque, vous pouvez en faire partie !**

La ludothèque reçoit tous les personnes adhérentes ou non-adhérentes qui souhaitent jouer, l'adhésion à l'association est vivement conseillée. Le prêt de jeux est réservé aux adhérents à jour de leur cotisation et ayant laissé un chèque de caution, il est gratuit.

Selon la fréquence, la ludothécaire se réserve le droit de limiter la durée d'utilisation du jeu sur place.

**Pour le jeu sur place :**

- Un seul jeu est prêté à la fois.
- Chaque jeu est prêté dans une boîte ou sac de rangement avec une fiche de jeu et d'inventaire.
- L'inventaire des jeux se fait après l'utilisation du jeu.
- Les jeux et jouets doivent être rendus propres, en bon état et complets.
- Si un jeu revient incomplet ou détérioré, le signaler au moment de l'inventaire, une solution sera recherchée avec la ludothécaire.
- Pour des raisons d'hygiène autour des tables de jeux que tout le monde peut comprendre, il est interdit de manger, fumer, d'amener des animaux de compagnie. Boire est toléré en faisant attention à ne pas renverser la boisson.

**Pour le prêt de jeux :**

Le prêt est possible lors des permanences de prêt. Plusieurs jeux peuvent être emportés selon les règles sont fixées lors de la mise en place du prêt avec l'adhérent.

Tout le matériel fourni y compris les consommables (piles, crayons, feutres, plâtre...) doit être ramené.

Le prêt est réservé aux adhérents, sinon ce sera de la location.

**Adhésion à la ludothèque Tour de Jeu :**

L'adhésion permet de soutenir l'association et ouvre droit au prêt de jeux gratuit ou à prix réduits pour les grands jeux.

Adhésion famille pour une année : classique : 30€ / membre actif : 25€ / tarif réduit (étudiant, chômeurs, RSA) : 15€ / solidaire : 40€

Adhésion structure : 50 à 100€ selon formule.

Caution pour le prêt de jeux : un chèque de caution est laissé en dépôt au moment de la signature de la convention de prêt.

**Règles de vie :**

Les personnes fréquentant Tour de Jeu sont tenues de respecter quelques règles fondamentales du comportement pour permettre à chacun de se sentir à l'aise:

- le respect des autres
- le respect du matériel
- le respect des lieux

Les usagers s'engagent à respecter l'ordre établi dans le rangement des jeux et des jouets.

Les adhérents s'engagent à ne pas perturber les autres dans le déroulement de leur jeu et à respecter les spécificités et les limites d'âges assignées à certains jeux ou espaces de jeux (de société, espaces enfance...)

Tout écart pourra être sanctionné par l'équipe de la ludothèque, qui pourra exclure provisoirement la ou les personnes ne respectant pas ces quelques règles de vie.

**Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un adulte.**

**Pour les enfants plus âgés la présence des parents reste souhaitable pour partager le plaisir de jouer.**

**Les parents et accompagnateurs, présents ou non, restent entièrement responsables des enfants.** De plus les portes de la ludothèque sont « ouvertes » : la ludothécaire ne surveille pas les sorties des enfants.

**Tout jeu incomplet perd sa valeur ludique.**

**Nous vous demandons de nous ramener tout objet emporté par mégarde.**

Je soussigné(e) Monsieur/Madame (*précisez le nom*).....,

demeurant (*indiquer l'adresse*).....

et agissant en qualité de père/ mère, autorise

mon fils/ ma fille (*précisez le nom*)..... à venir jouer à la ludothèque.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et je décharge l'association Tour de Jeu de toute responsabilité vis-à-vis de mes enfants sur les temps d'ouverture de la permanence.

Date : .....

Signature